

2ème BRIGADE

B.T.S. N° 2

N° 266/B

Archives

14



RAPPORT DU LIEUTENANT-COLONEL CHAPSAL, COMMANDANT LE B.T.S. N°2
SUR LA REORGANISATION DES G.N.

- - - - -

En 1936, une première modification a été apportée à la composition des G.N. qui a eu pour effet de les alléger et les rendre, à très peu près, identiques.

En effet ils ne comportent plus que : 1 Goum, 2 sections de tirailleurs et (seule différence) le G.N.A. n'a qu'un groupe de mitrailleuses, le G.N.T. deux.

Il semble que dès maintenant, on puisse envisager et préparer une réorganisation ~~plus~~ plus complète et plus modernisée, ceci en raison des changements qui se sont produits depuis 3 ans.

Avant 1933:

Crainte des gros Rezzous, donc nécessité de pouvoir leur opposer en tout temps un effectif minimum de 125 Fusils.

IGNORANCE DU PAYS. Les reconnaissances des années précédentes n'avaient portées que sur peu de points, le travail principal des G.N. était l'escorte des Azalaïs et les contre-rezzous qui ne permettaient guère des études topographiques ou géographiques détaillées. Les Officiers des G.N. manquaient d'instruments; il n'existait que très peu, pour ainsi dire, aucun point géodésique.

A ajouter encore le manque de guides, le peu d'intérêt porté à l'étude des possibilités de circulation auto (sauf dans la partie E. du Cercle-axe Gao-Reggan-Kidal)

Aviation qui en est encore à ses débuts, manquant de terrains de secours, de balisages, de repères et de cartes.

Maintenant, 1936

Sécurité assurée, par suite des opérations menées dans le Sud Marocain, les soumissions obtenues, la création des postes le long de la frontière Espagnole.

Toutes choses restant égales, seuls les petits Medjboura peuvent passer et ils n'iront pas loin si l'on met à leurs trousses des éléments légers agissant en liaison et non un lourd G.N. de 120 Fusils.

Connaissance du Pays Actuellement toutes les régions E., N.E., et même N.O. du Cercle sont connues. Tous les puits et points d'eau principaux ont été repérés, certains même retrouvés que les indigènes ignoraient, les pistes ont été suivies. Les guides se sont multipliés, la connaissance de nombreux points géodésiques a permis l'exécution de levés précis.

Pour les mêmes raisons les avions peuvent naviguer, des terrains de secours nombreux et bien connus existent.

Des études pratiques de circulation auto ont été faites et ont prouvé qu'elle était beaucoup possible qu'on ne le pensait il y a 4 ans.

Le réseau de transmission fonctionne de façon parfaite, permet la transmission rapide des renseignements, des ordres donc permet des liaisons faciles.

En 3 ans, peut on dire, il y a eu transformation complète dans les conditions de vie, ce qui doit logiquement entraîner corrélativement des modifications dans l'organisation et le rôle des G.N. On peut même prévoir dans quel sens ces modifications se poursuivront:

Ressègement du réseau radio

Motorisation

Développement de l'aviation considérée surtout comme organe de liaison, de renseignements, d'évacuations, le cas échéant de ravitaillements urgents.

Donc on peut envisager non seulement des modifications dans l'organisation et le rôle propre de chaque G.N. mais aussi l'organisation d'un Commandement d'ensemble doté de certains moyens supplémentaires (autos, T.S.F., avion).

1°-Organisation des G.N.:

Leur organisation serait celle qui existe actuellement soit:

- 1 groupe de Cdt. avec poste de T.S.F. (un 2ème poste serait indispensable car normalement les G.N. seront fractionnés, mais cependant doivent agir en liaison. Les opérateurs supplémentaires (3 pour 2 appareils suffiraient) pourraient être pris dans les cadres normaux du B.T.S.2 et prélevés parmi les S/Officiers ayant servi en France dans les Transmissions)
- 1 Goum de gardes Méharistes
- 2 Sections de Tirailleurs méharistes
- 1 Groupe de mitrailleuses.

Il n'y aurait que des avantages à supprimer au G.N.T. un des groupes de mitrailleuses, ce qui donnerait aux 2 groupes nomades exactement la même composition.

2° RÔLE DES G.N.

(voir directives données par le programme d'activité des G.N. en 1936-37).

Le rôle "sécurité des Azalaïs" n'est plus qu'un accessoire. Les G.N. assurent un contrôle permanent et partant une sécurité permanente dans la région la plus importante et la plus intéressante, c'est à dire entre la 3ème et 8ème Méridien, jusqu'à la frontière Algéro-Marocaine.

La convention de BIR MOGHREIN chargeant les troupes des confins de la sécurité au N. du 25ème Parallèle intéresse peu le Soudan bien que le poste de CHEGGE se trouve en territoire Soudanais

La présence de groupements importants de Réguiébat Lgouacem FOKRA qui semblent vouloir s'installer à demeure dans la région de Taoudéni donne à cette mission permanente des G.N. une particulière importance.

A ce propos il serait même intéressant qu'une convention analogue à celle de Bir MOGHREIN intervienne entre les confins Algéro-Marocain et le Soudan pour régler la situation de ces nomades en ce qui concerne la nomadisation, l'impôt de principe, la justice, le recensement des armes.

Une telle mission n'empêche xxx d'ailleurs nullement les liaisons, reconnaissances de détail, études diverses.

On pourrait objecter à ceci que cette solution étant adoptée la sécurité de la piste transsaharienne ne sera plus assurée ou ne le sera que de loin - A mon avis elle le sera beaucoup mieux avec des éléments en permanence dans le nord de l'Azaouad qu'avec un G.N. groupé dans un centre de nomadisation (Tessalit-Tachdait-Telabit etc...)

Le G.N.T. lorsqu'il ne fournira pas la surveillance sera dans la région Timétrin - Adrar des Ifoghas. - On pourrait en outre créer dans le Tilemsi une petite force de police méhariste en augmentant le goum de Kidal de 12 ou 15 hommes qui resteraient dans la région d'Aguel'hoc à la disposition de l'Officier commandant ce poste agissant selon les ordres et par délégation du commandant de Subdivision.

L'estime en outre que l'Officier appelé à commander cette Cie méhariste devra être spécialisé et ~~général~~, ~~neurologue~~, être ~~spécialisé~~ l'Officier de renseignements près du Commandant de cercle. Il aurait en main tous les éléments pour remplir au mieux cet emploi. X

+ — • — +

Cette reorganisation entraînerait aucune ~~suppression~~ aux ~~travaux~~ s'appliquant à ~~la~~ ~~1^{re}~~ ~~2^e~~ ~~3^e~~ ~~4^e~~ ~~5^e~~ ~~6^e~~ ~~7^e~~ ~~8^e~~ ~~9^e~~ ~~10^e~~ ~~11^e~~ ~~12^e~~ ~~13^e~~ ~~14^e~~ ~~15^e~~ ~~16^e~~ ~~17^e~~ ~~18^e~~ ~~19^e~~ ~~20^e~~ ~~21^e~~ ~~22^e~~ ~~23^e~~ ~~24^e~~ ~~25^e~~ ~~26^e~~ ~~27^e~~ ~~28^e~~ ~~29^e~~ ~~30^e~~ ~~31^e~~ ~~32^e~~ ~~33^e~~ ~~34^e~~ ~~35^e~~ ~~36^e~~ ~~37^e~~ ~~38^e~~ ~~39^e~~ ~~40^e~~ ~~41^e~~ ~~42^e~~ ~~43^e~~ ~~44^e~~ ~~45^e~~ ~~46^e~~ ~~47^e~~ ~~48^e~~ ~~49^e~~ ~~50^e~~ ~~51^e~~ ~~52^e~~ ~~53^e~~ ~~54^e~~ ~~55^e~~ ~~56^e~~ ~~57^e~~ ~~58^e~~ ~~59^e~~ ~~60^e~~ ~~61^e~~ ~~62^e~~ ~~63^e~~ ~~64^e~~ ~~65^e~~ ~~66^e~~ ~~67^e~~ ~~68^e~~ ~~69^e~~ ~~70^e~~ ~~71^e~~ ~~72^e~~ ~~73^e~~ ~~74^e~~ ~~75^e~~ ~~76^e~~ ~~77^e~~ ~~78^e~~ ~~79^e~~ ~~80^e~~ ~~81^e~~ ~~82^e~~ ~~83^e~~ ~~84^e~~ ~~85^e~~ ~~86^e~~ ~~87^e~~ ~~88^e~~ ~~89^e~~ ~~90^e~~ ~~91^e~~ ~~92^e~~ ~~93^e~~ ~~94^e~~ ~~95^e~~ ~~96^e~~ ~~97^e~~ ~~98^e~~ ~~99^e~~ ~~100^e~~ ~~101^e~~ ~~102^e~~ ~~103^e~~ ~~104^e~~ ~~105^e~~ ~~106^e~~ ~~107^e~~ ~~108^e~~ ~~109^e~~ ~~110^e~~ ~~111^e~~ ~~112^e~~ ~~113^e~~ ~~114^e~~ ~~115^e~~ ~~116^e~~ ~~117^e~~ ~~118^e~~ ~~119^e~~ ~~120^e~~ ~~121^e~~ ~~122^e~~ ~~123^e~~ ~~124^e~~ ~~125^e~~ ~~126^e~~ ~~127^e~~ ~~128^e~~ ~~129^e~~ ~~130^e~~ ~~131^e~~ ~~132^e~~ ~~133^e~~ ~~134^e~~ ~~135^e~~ ~~136^e~~ ~~137^e~~ ~~138^e~~ ~~139^e~~ ~~140^e~~ ~~141^e~~ ~~142^e~~ ~~143^e~~ ~~144^e~~ ~~145^e~~ ~~146^e~~ ~~147^e~~ ~~148^e~~ ~~149^e~~ ~~150^e~~ ~~151^e~~ ~~152^e~~ ~~153^e~~ ~~154^e~~ ~~155^e~~ ~~156^e~~ ~~157^e~~ ~~158^e~~ ~~159^e~~ ~~160^e~~ ~~161^e~~ ~~162^e~~ ~~163^e~~ ~~164^e~~ ~~165^e~~ ~~166^e~~ ~~167^e~~ ~~168^e~~ ~~169^e~~ ~~170^e~~ ~~171^e~~ ~~172^e~~ ~~173^e~~ ~~174^e~~ ~~175^e~~ ~~176^e~~ ~~177^e~~ ~~178^e~~ ~~179^e~~ ~~180^e~~ ~~181^e~~ ~~182^e~~ ~~183^e~~ ~~184^e~~ ~~185^e~~ ~~186^e~~ ~~187^e~~ ~~188^e~~ ~~189^e~~ ~~190^e~~ ~~191^e~~ ~~192^e~~ ~~193^e~~ ~~194^e~~ ~~195^e~~ ~~196^e~~ ~~197^e~~ ~~198^e~~ ~~199^e~~ ~~200^e~~ ~~201^e~~ ~~202^e~~ ~~203^e~~ ~~204^e~~ ~~205^e~~ ~~206^e~~ ~~207^e~~ ~~208^e~~ ~~209^e~~ ~~210^e~~ ~~211^e~~ ~~212^e~~ ~~213^e~~ ~~214^e~~ ~~215^e~~ ~~216^e~~ ~~217^e~~ ~~218^e~~ ~~219^e~~ ~~220^e~~ ~~221^e~~ ~~222^e~~ ~~223^e~~ ~~224^e~~ ~~225^e~~ ~~226^e~~ ~~227^e~~ ~~228^e~~ ~~229^e~~ ~~230^e~~ ~~231^e~~ ~~232^e~~ ~~233^e~~ ~~234^e~~ ~~235^e~~ ~~236^e~~ ~~237^e~~ ~~238^e~~ ~~239^e~~ ~~240^e~~ ~~241^e~~ ~~242^e~~ ~~243^e~~ ~~244^e~~ ~~245^e~~ ~~246^e~~ ~~247^e~~ ~~248^e~~ ~~249^e~~ ~~250^e~~ ~~251^e~~ ~~252^e~~ ~~253^e~~ ~~254^e~~ ~~255^e~~ ~~256^e~~ ~~257^e~~ ~~258^e~~ ~~259^e~~ ~~260^e~~ ~~261^e~~ ~~262^e~~ ~~263^e~~ ~~264^e~~ ~~265^e~~ ~~266^e~~ ~~267^e~~ ~~268^e~~ ~~269^e~~ ~~270^e~~ ~~271^e~~ ~~272^e~~ ~~273^e~~ ~~274^e~~ ~~275^e~~ ~~276^e~~ ~~277^e~~ ~~278^e~~ ~~279^e~~ ~~280^e~~ ~~281^e~~ ~~282^e~~ ~~283^e~~ ~~284^e~~ ~~285^e~~ ~~286^e~~ ~~287^e~~ ~~288^e~~ ~~289^e~~ ~~290^e~~ ~~291^e~~ ~~292^e~~ ~~293^e~~ ~~294^e~~ ~~295^e~~ ~~296^e~~ ~~297^e~~ ~~298^e~~ ~~299^e~~ ~~300^e~~ ~~301^e~~ ~~302^e~~ ~~303^e~~ ~~304^e~~ ~~305^e~~ ~~306^e~~ ~~307^e~~ ~~308^e~~ ~~309^e~~ ~~310^e~~ ~~311^e~~ ~~312^e~~ ~~313^e~~ ~~314^e~~ ~~315^e~~ ~~316^e~~ ~~317^e~~ ~~318^e~~ ~~319^e~~ ~~320^e~~ ~~321^e~~ ~~322^e~~ ~~323^e~~ ~~324^e~~ ~~325^e~~ ~~326^e~~ ~~327^e~~ ~~328^e~~ ~~329^e~~ ~~330^e~~ ~~331^e~~ ~~332^e~~ ~~333^e~~ ~~334^e~~ ~~335^e~~ ~~336^e~~ ~~337^e~~ ~~338^e~~ ~~339^e~~ ~~340^e~~ ~~341^e~~ ~~342^e~~ ~~343^e~~ ~~344^e~~ ~~345^e~~ ~~346^e~~ ~~347^e~~ ~~348^e~~ ~~349^e~~ ~~350^e~~ ~~351^e~~ ~~352^e~~ ~~353^e~~ ~~354^e~~ ~~355^e~~ ~~356^e~~ ~~357^e~~ ~~358^e~~ ~~359^e~~ ~~360^e~~ ~~361^e~~ ~~362^e~~ ~~363^e~~ ~~364^e~~ ~~365^e~~ ~~366^e~~ ~~367^e~~ ~~368^e~~ ~~369^e~~ ~~370^e~~ ~~371^e~~ ~~372^e~~ ~~373^e~~ ~~374^e~~ ~~375^e~~ ~~376^e~~ ~~377^e~~ ~~378^e~~ ~~379^e~~ ~~380^e~~ ~~381^e~~ ~~382^e~~ ~~383^e~~ ~~384^e~~ ~~385^e~~ ~~386^e~~ ~~387^e~~ ~~388^e~~ ~~389^e~~ ~~390^e~~ ~~391^e~~ ~~392^e~~ ~~393^e~~ ~~394^e~~ ~~395^e~~ ~~396^e~~ ~~397^e~~ ~~398^e~~ ~~399^e~~ ~~400^e~~ ~~401^e~~ ~~402^e~~ ~~403^e~~ ~~404^e~~ ~~405^e~~ ~~406^e~~ ~~407^e~~ ~~408^e~~ ~~409^e~~ ~~410^e~~ ~~411^e~~ ~~412^e~~ ~~413^e~~ ~~414^e~~ ~~415^e~~ ~~416^e~~ ~~417^e~~ ~~418^e~~ ~~419^e~~ ~~420^e~~ ~~421^e~~ ~~422^e~~ ~~423^e~~ ~~424^e~~ ~~425^e~~ ~~426^e~~ ~~427^e~~ ~~428^e~~ ~~429^e~~ ~~430^e~~ ~~431^e~~ ~~432^e~~ ~~433^e~~ ~~434^e~~ ~~435^e~~ ~~436^e~~ ~~437^e~~ ~~438^e~~ ~~439^e~~ ~~440^e~~ ~~441^e~~ ~~442^e~~ ~~443^e~~ ~~444^e~~ ~~445^e~~ ~~446^e~~ ~~447^e~~ ~~448^e~~ ~~449^e~~ ~~450^e~~ ~~451^e~~ ~~452^e~~ ~~453^e~~ ~~454^e~~ ~~455^e~~ ~~456^e~~ ~~457^e~~ ~~458^e~~ ~~459^e~~ ~~460^e~~ ~~461^e~~ ~~462^e~~ ~~463^e~~ ~~464^e~~ ~~465^e~~ ~~466^e~~ ~~467^e~~ ~~468^e~~ ~~469^e~~ ~~470^e~~ ~~471^e~~ ~~472^e~~ ~~473^e~~ ~~474^e~~ ~~475^e~~ ~~476^e~~ ~~477^e~~ ~~478^e~~ ~~479^e~~ ~~480^e~~ ~~481^e~~ ~~482^e~~ ~~483^e~~ ~~484^e~~ ~~485^e~~ ~~486^e~~ ~~487^e~~ ~~488^e~~ ~~489^e~~ ~~490^e~~ ~~491^e~~ ~~492^e~~ ~~493^e~~ ~~494^e~~ ~~495^e~~ ~~496^e~~ ~~497^e~~ ~~498^e~~ ~~499^e~~ ~~500^e~~ ~~501^e~~ ~~502^e~~ ~~503^e~~ ~~504^e~~ ~~505^e~~ ~~506^e~~ ~~507^e~~ ~~508^e~~ ~~509^e~~ ~~510^e~~ ~~511^e~~ ~~512^e~~ ~~513^e~~ ~~514^e~~ ~~515^e~~ ~~516^e~~ ~~517^e~~ ~~518^e~~ ~~519^e~~ ~~520^e~~ ~~521^e~~ ~~522^e~~ ~~523^e~~ ~~524^e~~ ~~525^e~~ ~~526^e~~ ~~527^e~~ ~~528^e~~ ~~529^e~~ ~~530^e~~ ~~531^e~~ ~~532^e~~ ~~533^e~~ ~~534^e~~ ~~535^e~~ ~~536^e~~ ~~537^e~~ ~~538^e~~ ~~539^e~~ ~~540^e~~ ~~541^e~~ ~~542^e~~ ~~543^e~~ ~~544^e~~ ~~545^e~~ ~~546^e~~ ~~547^e~~ ~~548^e~~ ~~549^e~~ ~~550^e~~ ~~551^e~~ ~~552^e~~ ~~553^e~~ ~~554^e~~ ~~555^e~~ ~~556^e~~ ~~557^e~~ ~~558^e~~ ~~559^e~~ ~~560^e~~ ~~561^e~~ ~~562^e~~ ~~563^e~~ ~~564^e~~ ~~565^e~~ ~~566^e~~ ~~567^e~~ ~~568^e~~ ~~569^e~~ ~~570^e~~ ~~571^e~~ ~~572^e~~ ~~573^e~~ ~~574^e~~ ~~575^e~~ ~~576^e~~ ~~577^e~~ ~~578^e~~ ~~579^e~~ ~~580^e~~ ~~581^e~~ ~~582^e~~ ~~583^e~~ ~~584^e~~ ~~585^e~~ ~~586^e~~ ~~587^e~~ ~~588^e~~ ~~589^e~~ ~~590^e~~ ~~591^e~~ ~~592^e~~ ~~593^e~~ ~~594^e~~ ~~595^e~~ ~~596^e~~ ~~597^e~~ ~~598^e~~ ~~599^e~~ ~~600^e~~ ~~601^e~~ ~~602^e~~ ~~603^e~~ ~~604^e~~ ~~605^e~~ ~~606^e~~ ~~607^e~~ ~~608^e~~ ~~609^e~~ ~~610^e~~ ~~611^e~~ ~~612^e~~ ~~613^e~~ ~~614^e~~ ~~615^e~~ ~~616^e~~ ~~617^e~~ ~~618^e~~ ~~619^e~~ ~~620^e~~ ~~621^e~~ ~~622^e~~ ~~623^e~~ ~~624^e~~ ~~625^e~~ ~~626^e~~ ~~627^e~~ ~~628^e~~ ~~629^e~~ ~~630^e~~ ~~631^e~~ ~~632^e~~ ~~633^e~~ ~~634^e~~ ~~635^e~~ ~~636^e~~ ~~637^e~~ ~~638^e~~ ~~639^e~~ ~~640^e~~ ~~641^e~~ ~~642^e~~ ~~643^e~~ ~~644^e~~ ~~645^e~~ ~~646^e~~ ~~647^e~~ ~~648^e~~ ~~649^e~~ ~~650^e~~ ~~651^e~~ ~~652^e~~ ~~653^e~~ ~~654^e~~ ~~655^e~~ ~~656^e~~ ~~657^e~~ ~~658^e~~ ~~659^e~~ ~~660^e~~ ~~661^e~~ ~~662^e~~ ~~663^e~~ ~~664^e~~ ~~665^e~~ ~~666^e~~ ~~667^e~~ ~~668^e~~ ~~669^e~~ ~~670^e~~ ~~671^e~~ ~~672^e~~ ~~673^e~~ ~~674^e~~ ~~675^e~~ ~~676^e~~ ~~677^e~~ ~~678^e~~ ~~679^e~~ ~~680^e~~ ~~681^e~~ ~~682^e~~ ~~683^e~~ ~~684^e~~ ~~685^e~~ ~~686^e~~ ~~687^e~~ ~~688^e~~ ~~689^e~~ ~~690^e~~ ~~691^e~~ ~~692^e~~ ~~693^e~~ ~~694^e~~ ~~695^e~~ ~~696^e~~ ~~697^e~~ ~~698^e~~ ~~699^e~~ ~~700^e~~ ~~701^e~~ ~~702^e~~ ~~703^e~~ ~~704^e~~ ~~705^e~~ ~~706^e~~ ~~707^e~~ ~~708^e~~ ~~709^e~~ ~~710^e~~ ~~711^e~~ ~~712^e~~ ~~713^e~~ ~~714^e~~ ~~715^e~~ ~~716^e~~ ~~717^e~~ ~~718^e~~ ~~719^e~~ ~~720^e~~ ~~721^e~~ ~~722^e~~ ~~723^e~~ ~~724^e~~ ~~725^e~~ ~~726^e~~ ~~727^e~~ ~~728^e~~ ~~729^e~~ ~~730^e~~ ~~731^e~~ ~~732^e~~ ~~733^e~~ ~~734^e~~ ~~735^e~~ ~~736^e~~ ~~737^e~~ ~~738^e~~ ~~739^e~~ ~~740^e~~ ~~741^e~~ ~~742^e~~ ~~743^e~~ ~~744^e~~ ~~745^e~~ ~~746^e~~ ~~747^e~~ ~~748^e~~ ~~749^e~~ ~~750^e~~ ~~751^e~~ ~~752^e~~ ~~753^e~~ ~~754^e~~ ~~755^e~~ ~~756^e~~ ~~757^e~~ ~~758^e~~ ~~759^e~~ ~~760^e~~ ~~761^e~~ ~~762^e~~ ~~763^e~~ ~~764^e~~ ~~765^e~~ ~~766^e~~ ~~767^e~~ ~~768^e~~ ~~769^e~~ ~~770^e~~ ~~771^e~~ ~~772^e~~ ~~773^e~~ ~~774^e~~ ~~775^e~~ ~~776^e~~ ~~777^e~~ ~~778^e~~ ~~779^e~~ ~~780^e~~ ~~781^e~~ ~~782^e~~ ~~783^e~~ ~~784^e~~ ~~785^e~~ ~~786^e~~ ~~787^e~~ ~~788^e~~ ~~789^e~~ ~~790^e~~ ~~791^e~~ ~~792^e~~ ~~793^e~~ ~~794^e~~ ~~795^e~~ ~~796^e~~ ~~797^e~~ ~~798^e~~ ~~799^e~~ ~~800^e~~ ~~801^e~~ ~~802^e~~ ~~803^e~~ ~~804^e~~ ~~805^e~~ ~~806^e~~ ~~807^e~~ ~~808^e~~ ~~809^e~~ ~~810^e~~ ~~811^e~~ ~~812^e~~ ~~813^e~~ ~~814^e~~ ~~815^e~~ ~~816^e~~ ~~817^e~~ ~~818^e~~ ~~819^e~~ ~~820^e~~ ~~821^e~~ ~~822^e~~ ~~823^e~~ ~~824^e~~ ~~825^e~~ ~~826^e~~ ~~827^e~~ ~~828^e~~ ~~829^e~~ ~~830^e~~ ~~831^e~~ ~~832^e~~ ~~833^e~~ ~~834^e~~ ~~835^e~~ ~~836^e~~ ~~837^e~~ ~~838^e~~ ~~839^e~~ ~~840^e~~ ~~841^e~~ ~~842^e~~ ~~843^e~~ ~~844^e~~ ~~845^e~~ ~~846^e~~ ~~847^e~~ ~~848^e~~ ~~849^e~~ ~~850^e~~ ~~851^e~~ ~~852^e~~ ~~853^e~~ ~~854^e~~ ~~855^e~~ ~~856^e~~ ~~857^e~~ ~~858^e~~ ~~859^e~~ ~~860^e~~ ~~861^e~~ ~~862^e~~ ~~863^e~~ ~~864^e~~ ~~865^e~~ ~~866^e~~ ~~867^e~~ ~~868^e~~ ~~869^e~~ ~~870^e~~ ~~871^e~~ ~~872^e~~ ~~873^e~~ ~~874^e~~ ~~875^e~~ ~~876^e~~ ~~877~~

III - ORGANISATION DU COMMANDEMENT.

Jusqu'à présent les G.N., en fait, étaient fort indépendants. Le Commandant Militaire de Tombouctou, en même temps commandant de Cercle, ne pouvait donner que des directives très générales et transmettre pour exécution les ordres reçus de l'autorité supérieure en ce qui concerne les liaisons, et la protection soit des avions, soit des autos. Les G.N. ayant une mission commune générale et des missions annexes particulières, il serait bon qu'un commandement unique intervienne pour coordonner ces efforts, centraliser les renseignements et les travaux, assurer les ravitaillements, relèves, etc...

Il faut donc que les deux G.N. dépendent d'une seule autorité, disposant de moyens particuliers, venant s'ajouter, selon les besoins, à tel ou tel G.N.

Je verrai donc très bien les deux G.N. faisant partie d'une unité nomade qui serait en même temps unité administrative avec ses comptables son groupe de commandement, un poste particulier de T.S.F. et comme il faut le prévoir une section automobile.

Il ne s'agit nullement de créer au B.T.S. N°2 une nouvelle compagnie mais d'opérer un regroupement facilitant d'une part le commandement et d'autre part l'administration.

Cette compagnie qui pourrait porter le N° 3 ou s'appeler la Compagnie Méhariste du B.T.S. N°2 reprendrait à la 1ère Compagnie l'administration du G.N.A., à la 2° compagnie l'administration du G.N.T. et de la Section auto.

La création entraînerait la suppression de l'actuelle 3° Cie; il n'y aurait plus à BOUREM qu'un élément dépendant de la 2° Cie de Gao (dont l'effectif serait augmenté d'une section de combat.) qui aurait à son compte les postes de Bourem, Aguelhock-Kidal-Ménaka, postes avec qui les communications sont faciles. La 1ère compagnie n'aurait plus que le poste d'Araouan.

L'estime en outre que l'Officier appelé à commander cette Cie méhariste devra être spécialisé et expérimenté, être expérimenté l'Officier de renseignements près du Commandant de cercle. Il aurait en main tous les éléments pour remplir au mieux cet emploi.

Où placer cette compagnie ? Il n'y a qu'un endroit : TOMBOUCTOU, parceque:

- Gao n'a qu'une importance militaire secondaire. Le centre d'activité des G.N. restera longtemps l'AZAOUAD, accessibles aux autos de Gao au prix de longs détours, soit par Tombouctou comme il fut fait en 1935, soit par le Nord du Timétrine.

- Qu'il est bon que le Commandant de Compagnie, Officier de renseignements, soit à côté du Commandant de Cercle et ait sous la main tous ses éléments?

- TOMBOUCTOU reste en cas d'alerte ou de mobilisation le centre de la région militaire et des éléments mobiles de défense.

- Les approvisionnements, munitions, effets etc...; venant par le fleuve, transitent donc d'abord à TOMBOUCTOU.

- Le ravitaillement des G.N. en sera facilité, même si le G.N.T. est dans le TILÉMSI.

- Que les comptables de cette compagnie placée à côté des bureaux du

Corps auront toutes facilités pour l'établissement rapide de la comptabilité.

Ceci entrainera le transport de la section auto de Gao à TOMBOUCTOU. On peut y voir des inconvénients, en particulier en invoquant qu'il existe dans le TILMSI, le TIMETRIN, même l'ADRAR des IFOGHAS, un réseau de pistes connues automobilisables.

Soit, mais ces pistes ne mènent qu'indirectement dans la région militairement et politiquement intéressante qui s'étend à l'Ouest et au Nord-Ouest du TIMETRIN. D'autre part lorsqu'on aura mis à étudier et aménager l'AZAOUAD, le temps et les moyens consacrés au TILMSI on trouvera de grandes possibilités. Elles ont déjà été mises à jour partiellement par les reconnaissances faites en 1934:

- Taoudénni par M. le Gouverneur FOUSSET et le Général MURAT,

- En 1935 - TOMBOUCTOU-ARAOUAN fait deux fois - TOMBOUCTOU-LE KSAIB-TAOU-DENNI par le Commandant de Cercle et la section auto de GAO, l'un et l'autre avec du matériel vieux et fatigué. EL GUETTARA-TAOU-DENNI-OUN EL ASSEL et retour par TOMBOUCTOU par Mademoiselle P. BIDEAU.

La sortie de Tombouctou reste difficile, mais peut être aménagée. On fait néanmoins le trajet TOMBOUCTOU, ARAOUAN par BOUDJEBEHA en deux jours et demi, on peut le faire en moins si nécessaire, on le fera en moins lorsque la piste directe aura été reconnue. Au Nord d'ARAOUAN les possibilités paraissent très grandes, au moins jusqu'à la grande barrière de l'Erg CHE-CHE.

Les autos marocaines l'ont d'ailleurs franchie, péniblement il est vrai.



J'en arrive maintenant à la question de motorisation des G.N. Elle a fait déjà l'objet de rapports assez nombreux (en particulier celui du Lt-Colonel GAUTSCH dans le livre "Au coeur du grand Désert" par le prince SIXTE de BOURBON, Rapport du Lieutenant TETELIN Commandant la Section auto de GAO du 7 Février 1936 et son Annexe 3 - Annexe I de rapport de tournée Commandant de Cercle de TOMBOUCTOU, fin décembre 1935.

Quel que soit le modèle de voiture et quelle que soit la dotation en autos de la section future, il faut:

1° - Que cette section fasse partie intégrante de la Compagnie Nomade et soit sous les ordres directs du Commandant de cette Cie; il ne faut pas motoriser un G.N. ni même les deux, il faut mettre à la disposition du Commandant Militaire un élément motorisé dont il peut jouer, soit en l'utilisant seul, soit en agissant en liaison avec l'un ou l'autre des G.N.

Il faut en outre un matériel uniformisé, quelle que soit la carrosserie et la destination des voitures.

Il faudrait que cette section comporte :

- a - des voitures de reconnaissance dont l'une aménagée pour le transport d'un poste de T.S.F. et pouvant transporter une arme automatique,
- b - des voitures de ravitaillement,
- c - un parc (rechanges, ateliers, dépannage)

La voiture spécialisée pour le désert n'est pas à recommander. Les Industriels hésiteront à construire un modèle spécial dont la vente sera médiocre (ou alors le feront payer fort cher). A modèle spécial, rechanges et accessoires également spéciaux, ce qui peut amener des difficultés en cas d'avarie.

Le modèle de série aménagé en vue de la circulation dans le désert

paraît être à la fois le plus pratique et le moins onéreux.

Je tiens enfin à signaler un dernier point qui ne me concerne pas à vrai dire: la réorganisation des G.N., mais qui intéresse aussi ceux existant. Un des rôles essentiels des G.N., c'est l'établissement des levés de précision. Pour cela il faut un outillage. On compte que les Officiers apporteront avec eux ce qu'il faut et tout le papier, calque, encre etc... nécessaires.

Les G.N. devraient chacun être dotés régulièrement d'au moins deux boussoles de bonne qualité (signaler ici la boussole du modèle de l'Armée Anglaise, prismatique à liquide, de 50 mm de diamètre, une roue avec compte tours, deux planchettes avec alidades et déclinatoires, deux décimètres deux baromètres et deux thermomètres.

Il faudrait enfin que le Service Géographique puisse fournir, lorsque les G.N. auront un personnel capable de s'en servir, théodolite, chrono de temps sidéral, montre de Torpilleur du temps moyen, thermomètre hypsométrique.

Enfin, les bureaux de la compagnie devraient avoir chambre claire et tout ce qu'il faut pour réduire les levés et les ajuster.



La réorganisation proposée n'entraînerait aucune modification aux tableaux des effectifs du B.T.S. N°2, tels qu'ils ~~vont être~~ ~~fixés~~ par la Note rectificative n° 5.447/B du Général Commandant Supérieur en date du 31 Mars 1936.

La 3° Cie de Bourem étant dissoute, son effectif budgétaire (1 section de Commandement, 3 sections de combat) serait réparti :

1° - à la 2° Cie ~~xxxxxx~~ de Gao, chargée de fournir la garnison de BOUREM
1 section de combat, avec 1 lieutenant,

La deuxième compagnie deviendrait une compagnie à 1 section de commandement, 4 sections de combat, 4 Officiers (1 capitaine GAO, 1 lieutenant KIDAL, 1 lieutenant MENAKA, 1 lieutenant BOUREM)

2° - à la Compagnie Méhariste créée : (P.C. TOMBOUCTOU)

le Capitaine (Officier de renseignements de la Région de Tombouctou)

la section de commandement (personnel sédentaire au P.C., administration, ravitaillement, etc...)

les deux sections de combat, volant méhariste, à la disposition du Capitaine pour les relèves, les escortes, ou réserve de personnel combattant au Sahara pouvant être transporté sur un point quelconque des confins par les voitures de la section auto.

De plus, le personnel et les chameaux du 2° groupe de Mitrailleuses supprimé au G.N.T. (1 S/Officier E., 15 gradés I ou tirailleurs, 24 chameaux de selle, 16 chameaux de bât), serait affecté au volant de la Compagnie méhariste (chameaux pâturant avec l'un ou l'autre des G.N. suivant les circonstances).

En effet, les tableaux d'affectifs ont omis de prévoir les chameaux de selle et de bât nécessaires aux postes radio des G.N., ainsi que les tirailleurs tourneurs des machines à main. D'autre part des chameaux seront nécessaires pour le Capitaine et le personnel l'accompagnant en déplacement.

Rectificatif aux tableaux d'effectifs des Troupes du Groupe de l'A.O.F. -

N° 3.447 /B du 31 Mars 1936 du Général Cdt. Supérieur

Groupe Nomade à 4 groupes de combat, 1 groupe de mitrailleuses, 1 échelon de pâturages (type HODH - 2° R.T.S.)

1 Lieutenant

(ajouter 1 S/Lieutenant stagiaire)

1 Adjudant

1 Sergent-Chef

1 Sergent

) 3 Européens

(ajouter 2 sous-officiers ou caporaux radio)

4 sous-officiers I

11 Caporaux I

54 tirailleurs

(69 tirailleurs et grades I

Chameaux de selle 110

bât 73

Groupe Nomade à 2 sections de combat, 1 groupe de mitrailleuses, 1 échelon de pâturage.

1 capitaine

1 lieutenant

~~XXXXXXXXXXXX~~

(ajouter 1 Officier stagiaire)

1 adjudant-chef

1 adjudant

1 sergent-chef

2 sergents

(ajouter 3 radio)

} 5 sous-officiers E.

5 sergents I

15 caporaux

74 tirailleurs

} 94 indigènes

Total général 101

Chameaux de selle 152

bât 101

Nota -

Le tableaux d'effectif ne prévoit pas le poste radio, pour lequel il faut 2 ou 3 opérateurs radio, 2 tirailleurs, 4 chameaux de selle, 6 chameaux de bât.

TOMBOUCTOU, le 6 Juin 1936,

Le Lieutenant-Colonel CHAPSAL, Commandant le
Bataillon de Tirailleurs Sénégalais n°2,



Sur le personnel budgétaire des 2 sections de combat de l'ex-troisième Compagnie et du Groupe de Mitrailleuses supprimé, seraient prélevés :

- 1 sous-officier secrétaire au Service de Renseignements (méhariste accompagnant le Capitaine en tournée dans les campements,
- 1 sous-officier topographe (méhariste aussi)
- 2 sous-officiers provenant des radio des C.E.A.T. des régiments de France, pouvant être employés en supplément du personnel appartenant au détachement des Télégraphistes Coloniaux de l'A.O.F., afin de permettre de doubler les postes radios quand besoin.

Le Capitaine Commandant la Compagnie Méhariste, Officier de renseignements, disposerait en plus du Goum -1 brigadier, 4 gardes méharistes, 2 chameaux - du S.R. de Tombouctou, appartenant au service local.

Avec cette réorganisation le Capitaine pourrait se déplacer, et assurer son commandement sur les 2 G.N., sans leur prélever personnel ou chameaux.

Les deux groupes nomades (ARAOUAN et TIMETRIN) auraient la même composition :

<u>au COLONIAL:</u>	2 sections de combat, 1 Groupe de Mitrailleuses, 1 échelon de pâturage, soit chacun :		
	2 Officiers (plus 1 stagiaire)	}	101 ^c combattants
	5 S/Officiers Européens;		
	94 gradés indigènes et tirailleurs		
	152 chameaux de selle	}	253 Chameaux
	101 chameaux de bât		
<u>au LOCAL:</u>	2 S/Officiers E.	}	52 combattants
	50 gardes méharistes		
	104 chameaux de selle	}	114 chameaux
	10 chameaux de bât		
	(bagages des E. et réserve d'eau du goum)		

Les effectifs du B.T.S. N°2 (totaux inchangés) seraient répartis :

- 1 E.M. et 1 S.H.R. de Btn Indigène,
- 1 S.M. indigène sur bêtes et ânes
- 2 Compagnies de F.V. à Une Section de Commandement et 3 Sections de combat
- 1 Cie de F.V. (La 2ème Cie) à une section de Cdt. et 4 sections de Combat
- 1 Cie. de Méharistes à:
 - 1 Section de Cdt. de Cie de F.V.
 - 1 volant de 2 sections de combat et de 1 groupe de mitrailleuses
 - 2 Groupes Nomades (Araouan et Timétrine) ayant chacun 2 Sections de combat et un groupe de Mitrailleuses.
 - 546 Chameaux (dont 328 de selle et 218 de bât): 253 par G.N., plus 40 volant provenant du 2ème Groupe de mitrailleuses supprimé au G.N.F.

A cette cie de méhariste seraient en subsistance:

- La section Auto
- Le personnel Radio appartenant au détachement de Télégraphistes Coloniaux de l'A.O.F., servant les postes méharistes.

Dans le cas où l'adaptation de la Section auto aux missions Saharienne nécessiterait des économies, les 2 G.N. pourraient être réduits à 4 Groupes de combat et 1 Groupe de Mitrailleuses, comme cela vient d'être fait pour le G.N. du HODH.

L'économie résultant de cette réduction serait de:

- 2 Officiers
 - 4 S/Officiers E.
 - 50 gradés I. et Tirailleurs
 - 140 chameaux selle et bât
- Pour l'ensemble du B.T.S.2